



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

sur la demande formulée par la société Travaux Publics Sicilia Manuel (TPSM), dont le siège social est situé 10-12 rue Blondel - ZI du Capiscol 34500 BEZIERS, en vue d'obtenir l'enregistrement relatif à l'exploitation d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) sur la commune de THEZAN-LES- BEZIERS(34490), relevant des rubriques 2760-3 (Installation de stockage de déchets inertes - à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2720), et 2515-1-a.(Installations de broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, lavage, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes, en vue de la production de matériaux destinés à une utilisation, à l'exclusion de celles classées au titre d'une autre rubrique ou de [la sous-rubrique 2515-2](#), la puissance maximale de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation, étant supérieure à 200 kW) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Cette demande d'enregistrement sera soumise à une consultation du public, d'une durée de quatre semaines, **du lundi 05 octobre 2020 au vendredi 30 octobre 2020 inclus** .

Pendant toute la durée de la consultation, le dossier ainsi qu'un registre de consultation seront déposés à la mairie de THEZAN-LES- BEZIERS (34490), Place de l' Hôtel de ville , commune d'implantation de l'installation, et tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (Les lundi, Mardi, Jeudi 9h à 12h - 14h à 18h, Mercredi de 9h à 12h et Vendredi 9h à 12h - 14h à 17h.).

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier et consigner si elles le souhaitent leurs observations sur le registre, ou les adresser par écrit au Préfet, avant la fin du délai de consultation, à l'adresse suivante :

Préfecture de l'Hérault
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau de l'Environnement
34 place des Martyrs de la Résistance
34062 MONTPELLIER Cedex 2

Les communes comprises dans le périmètre de la consultation sont THEZAN-LES- BEZIERS et MURVIEL-LES- BEZIERS.

A l'issue du délai imparti pour l'instruction de la demande, la décision relative à cette demande d'enregistrement sera prise par le Préfet de l'Hérault. L'installation pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales, ou d'un arrêté préfectoral de refus.